

En liquidation, Vogica vend ses actifs marques aux enchères

Écrit par Philippe Collier.



Le portefeuille de marques Vogica sera vendu aux enchères dans le cadre d'une vente judiciaire, à Paris, le 27 septembre 2011. Une première en France.

Les actifs immatériels (marques et noms de domaine) de la société Vogica en liquidation judiciaire seront l'objet d'une vente aux enchères, le 27 septembre. Cette première en France et probablement en Europe confirme la tendance de financiarisation de la propriété intellectuelle.

L'intérêt pour l'acquéreur de marques vendues aux enchères est de disposer immédiatement de droits de propriété industrielle validés juridiquement et de bénéficier de leur notoriété acquise.

Cette vente aux enchères est organisée par Pierre Breesé, conseil en propriété industrielle et récent créateur de FIDAL Innovation (lire ci-dessous), et Me Olivier de Bouvet à la demande de l'administrateur judiciaire de la société VGC Distribution, plus connue sous le nom de Vogica.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire, prononcée par le tribunal de commerce d'Évry le 8 novembre 2010, il apparaît que les marques détenues par cette société constituent un actif immatériel significatif qu'il serait dommage de perdre.

L'enseigne Vogica, spécialisée dans la vente de cuisines et de salles de bains sur mesure, a beaucoup investi dans la promotion de ses marques. « *Celles-ci bénéficient d'une forte notoriété qui n'a pas été affectée par la liquidation* », estime Pierre Breesé. La vente pourra se faire par lots avec faculté de réunion ou par un regroupement de tous les lots.

Mise à jour :

À l'issue de la vente aux enchères, les actifs immatériels (marques et noms de domaine) de la société Vogica, ont été cédés au Groupe de meuble français Parisot (de Saint-Loup-sur-Semouse - Haute Saône) pour 550 000 euros.

Informations pratiques :

- **Lieu** : Union des Fabricants, 16 rue de la Faisanderie 75116 PARIS, le 27 septembre 2011 à 11H00
- **Commissaire-priseur** : Olivier de Bouvet, [Parisud-Enchères](#).
- **Informations juridiques** : Pierre Breesé, conseil en propriété industrielle, qui vient de rejoindre, avec Alain Kaiser, FIDAL, le premier cabinet d'avocats d'affaires en France (1200 avocats dans 90 villes) pour créer FIDAL Innovation : une nouvelle branche de conseils en propriété industrielle, ingénieurs brevets. Selon le communiqué publié ce 13 septembre, FIDAL Innovation souhaite « *apporter une offre nouvelle en matière de conseil en propriété industrielle, par sa capacité à appréhender de manière globale les questions de protection et de valorisation des créations technologiques et par une organisation conçue pour favoriser la réactivité et l'interactivité avec les clients, ainsi que la maîtrise des coûts.* »

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)